

RENAISSANCE

JOURNAL POLITIQUE

ABONNEMENTS

Un An. 10 fr.
Six Mois. 5 »
ENVOI FRANCO PAR LA POSTE
Etranger. Port en sus

ADMINISTRATION

Tout ce qui concerne l'Administration
Abonnements, Articles d'argent
Doit être adressé à M. A. ALRICY
Imprimerie Labaume, cours Lafayette, 5

RÉDACTION

Adresser les communications
A M. COSTE-LABAUME, Directeur
Cours Lafayette, 5, Lyon
LES MANUSCRITS NE SONT PAS RENDUS

ANNONCES

Fermier général : V. FOURNIER
Directeur de l'AGENCE de PUBLICITÉ
Rue Confort, n° 14
LYON

FRANC PARLER

La fausse sortie de M. Léon Say est une démonstration nouvelle du défaut de boussole de notre monde parlementaire.

Il va, vient, revient, vote et s'agite dans tous les sens, mais personne ne le mène, nul ne lui imprime une direction correcte et logique qui permette d'obtenir un résultat utile, d'atteindre un but pratique.

On se réveille, un beau matin, avec une crise ministérielle sur les bras sans savoir ni pourquoi ni comment ; le soir, la crise ministérielle est recousue ou replâtrée, sans plus de raison qu'elle avait été ouverte.

Il s'agirait pourtant de savoir ce que l'on veut.

Voilà un ministre des finances qui a établi, à grand renfort de chiffres, de combinaisons, de calculs, un édifice budgétaire se tenant à peu près debout, en prévenant toutefois qu'un grain de sable, un rien pourrait déranger l'équilibre instable de ces trois milliards. Immédiatement quelques étourneaux jettent à travers ce château de cartes, non pas un grain de sable, mais toute une mitraille de dégrèvements dont le choc devait amener l'écroulement infaillible de ce fragile monument.

Que fait le ministre ou l'architecte de ce Budget péniblement échafaudé ?

Il s'en va, pour ne pas être pris sous les décombres.

Le lendemain, nos mêmes étourneaux inquiets de leur imprudence le rappellent, le prient et le supplient de rester : on ne s'était pas compris, on ne voulait pas se brouiller, on se raccommode, on s'embrasse et la paix revient dans le ménage.

Total deux séances de perdues, et une maladresse de plus au passif de cette

pauvre majorité qui finira par devenir insolvable.

Non que nous la blâmons du bon mouvement qui l'a jetée et rejetée dans les bras de M. Léon Say. Il est toujours beau de savoir reconnaître ses torts, même au prix d'une petite humiliation qui sera comptée dans le ciel. Seulement, quand il est si facile d'éviter ces petits désagréments avec dix minutes de réflexion, pourquoi s'y exposer ?

Que M. Léon Say se soit montré un peu susceptible, qu'il fasse sonner un peu haut ses capacités et ses services, qu'il ait trop de tendance à jouer au financier indispensable, nous l'accordons. Il n'est pas moins vrai qu'il sait faire des additions et connaît ses quatre règles, ce que beaucoup d'autres ignorent. L'opinion publique lui fait crédit, la Rente monte quand il arrive, descend quand il part, les contribuables ont assez foi en lui, pour être rassurés contre les témérités et les aventures, — et, à ces divers titres, notre ministre des finances mérite qu'on ne démolisse pas étourdiment ses laborieuses conceptions, pour le plaisir de se faire une petite réclame électorale. Parbleu, il est toujours facile et populaire de demander des dégrèvements, et le député qui les propose est assuré d'aller droit au cœur de ses électeurs... Malheureusement, un dégrèvement demande à être remplacé par une charge correspondante, et quand on vient demander quarante-cinq millions de diminution sur l'impôt des boissons, pour les reporter sur les alcools, cela nous représente absolument Gribouille se jetant dans l'eau pour ne pas se mouiller.

N'insistons pas, puisque tout est arrangé et qu'un second quartier de lune de miel a succédé aux orages de la lune rousse, et bornons-nous à faire des vœux pour que cette algarade stérile serve d'enseignement et de leçon aux pensionnaires du Palais-Bourbon.

Apprenez, ô jeunes élèves, qu'il ne faut jamais s'embarquer nulle part, sans savoir où l'on va ;

Qu'il est toujours maladroit, sous prétexte de marcher, de faire un pas en avant et un pas en arrière, puisque cette agitation inutile vous laisse à la même place ;

Qu'en matière de finances, la popularité des dégrèvements doit avoir pour corollaire indispensable la nécessité des économies ;

Qu'il est inconséquent, pour ne pas dire un autre mot, de faire échec à un ministre, sauf à lui courir après, le lendemain ;

Que les affaires et les intérêts publics s'accroissent mal de ces incidents oiseux ;

Et qu'en un mot, comme en cent, des législateurs qui ont charge de diriger les autres, devraient commencer par savoir se diriger eux-mêmes.

Sur ce, soyez plus sages et plus circonspects à l'avenir, jeunes élèves, sans quoi, gare au pain sec !

JACQUES BARBIER.

LES COMPTES DE 1870

Il faut bien reconnaître que les réactionnaires n'ont pas de chance. L'occasion de s'expliquer enfin — et carrément, à la tribune sur les comptes fantastiques des emprunts de 1870, se présente l'autre jour. Les républicains et Gambetta à leur tête vont donc enfin être démasqués ; tous les voiles vont tomber, le vol et la concussion vont paraître dans toute leur hideur, les journaux de la droite commencent déjà des fanfares vengeresses, voilà l'instant, voilà le moment : on est bien d'accord d'ailleurs sur le cérémonial de l'exécution. C'est M. de Cassagnac qui frappera par la hache et sans pitié. A lui, revient l'honneur de venger la morale et la vertu, si mal menées par les jouisseurs cor-

rompus qui ont succédé aux intègres citoyens représentant le régime politique le plus pur qu'on ait jamais admiré dans cette vallée de larmes. Nous allons donc nous expliquer enfin sur ce fameux emprunt Morgan, dont on parle tant et qu'on connaît si peu. Il y a là quarante-huit millions qui manquent à l'appel. Ah ! Ah ! quarante huit millions, ce n'est pas une plaisanterie, cela. Ça ne se perd pas comme un mouchoir de poche ou un parapluie. On s'est passés ces quarante millions s. v. p. ? Voilà ce que devait nous apprendre la séance de l'autre jour. Ici, à Lyon, la *Décentralisation*, le *Sabot* et le *Nouvelliste* en perdaient littéralement la tête : c'était un doux délire qui les faisait divaguer sur des modulations aussi harmonieuses que fantastiques. C'était un chant de victoire mêlé de cris pudibonds « Oh fi ! oh pouah ! Ah ! l'emprunt Morgan ! ne nous parlez pas de cette abomination ! Il va donc falloir remuer cette fange ! toucher à ce monceau d'ignominie ! Suivre à la trace les millions volés ! les millions qui emplissent la poche de ce Gambetta et de ses complices ! — c'était terriblement catégorique, cela, et le public attendait avec une impatience mêlée à une légitime horreur.

Le grand jour arrive, tous les regards se portent à la tribune. Rien, M. de Cassagnac s'oublie donc à son banc. Ciel ! il n'est pas venu à la chambre ! Qu'est-ce que ça signifie ! Il est donc malade ! Comment ! il n'est pas là pour flageller les voleurs de 1870 ! Ils vont encore une fois bénéficier de son silence ! Personne d'ailleurs, ne peut le remplacer *ex abrupto*. Lui seul a ce dossier terrible qui doit confondre les louches emprunteurs de la défense nationale. Lui seul a la clef de ces comptes et de ces chiffres, qui établissent si clairement l'indignité des tripoteurs, des coquins, des gredins de toute espèce qui se sont rués sur la fortune publique et l'ont empochée, en profitant de l'effarement et du désordre de cette époque effroyable !

Et la tribune reste vide, la droite silencieuse et cette belle occasion d'en finir avec les voleurs impunis, perdue sans retour.

Seulement, voyez jusqu'où va le vice de ces républicains.

N'ont-ils pas profité, eux, de ce silence pour reprendre la question et revenir sur toutes ces choses : la *République Française*, le journal de ce Gambetta, a prétendu traiter à fond la question de l'emprunt Morgan et des fameux quarante-huit millions manquant à l'appel.

Feuilleton de la RENAISSANCE

LE BONHEUR D'ÊTRE FRANÇAIS

En l'an 1900

M. Prudhomme. — Vite, que je me leve ! Je dois être en retard.

Mme Prudhomme. — Où veux-tu aller, mon ami, songe qu'il est à peine trois heures du matin.

M. Prudhomme. — Précisément, nous sommes en juillet et je devrais être debout avant l'aurore.

Mme Prudhomme. — Mais pourquoi faire, Seigneur ?

M. Prudhomme. — Pourquoi faire ? Pour m'occuper des affaires publiques, madame Prudhomme ; des intérêts de mon pays, madame Prudhomme, des besoins de mon département, madame Prudhomme ; des aspirations de mon arrondissement, madame Prudhomme ; de l'administration de mon canton, madame Prudhomme ; du

bonheur de ma commune, madame Prudhomme.

Mme Prudhomme. — Tant d'affaire que cela, Seigneur ! Mais jamais tu n'y suffiras, mon pauvre Joseph !

M. Prudhomme. — Un bon Français doit suffire à tout, et ce n'est pas pour rien que nous avons obtenu les réformes qui permettent à tout citoyen d'administrer son pays.

Mme Prudhomme. — Bon, mais à la condition que cela ne devienne pas une corvée insupportable et que cette administration universelle ne tombe pas dans le gâchis.

M. Prudhomme. — Corvée insupportable, gâchis ! Comme on voit bien que vous n'entendez rien, vous autres femmes, aux grands intérêts de la patrie.

Mme Prudhomme. — Penses-tu que la patrie soit si intéressée que cela à ce que tu te lèves au milieu de la nuit, à ce que tu mettes la maison sans dessus dessous, pour je ne sais quelles besognes aussi fastidieuses qu'inutiles ?

M. Prudhomme. — Fastidieuses, inutiles ! Décidément, Constance, vous voudriez me faire sortir des gonds !

Mme Prudhomme. — Ce n'est pas mon intention, Joseph, mais franchement voyons que vas-tu faire maintenant, à une heure où tout le monde est encore couché ?

M. Prudhomme. — Je vais travailler

dans le silence du cabinet, entouré du calme de la nature.

Mme Prudhomme. — Travailler à quoi ?

M. Prudhomme. — A mon rapport de délégué cantonal sur la réorganisation des Pompiers de tout l'arrondissement.

Mme Prudhomme. — Comment il n'est pas fini ce rapport ? Voilà six mois que j'en entends parler.

M. Prudhomme. — Le temps ne signifie rien et les affaires publiques ne sauraient jamais être trop mûries. J'ai déjà écrit quinze pages sur la plaque des ceinturons. Sera-t-elle ronde, ovale ou carrée ? Mes perplexités durent encore et malgré toutes mes recherches...

Mme Prudhomme. — Quelle niaiserie ! M. Prudhomme. — J'ai assez de philosophie pour mépriser vos appréciations inconvenantes...

Mme Prudhomme. — Je ne voulais pas te fâcher, Joseph, mais avoue... et après le rapport des Pompiers ?

M. Prudhomme. — Après le rapport des Pompiers, il sera temps de prendre une légère collation qui me donne des forces pour remplir mes devoirs patriotiques de la matinée.

Mme Prudhomme. — Et pourrait-on connaître...

M. Prudhomme. — Parfaitement, Constance, un époux fidèle n'a rien de caché

pour sa moitié. Voici le programme de ma journée.

Trois heures du matin : Rapport des Pompiers... J'en ai déjà parlé.

Six heures : Tasse de chocolat.

Six heures et demie : Surveiller le Préfet.

Mme Prudhomme. — Comment surveiller le Préfet ?

M. Prudhomme. — C'est là une des attributions essentielles de membre de la commission départementale.

Mme Prudhomme. — Tu me parlais, tout à l'heure de cantonal.

M. Prudhomme. — C'est autre chose, mon amie. Une branche distincte des nombreuses fonctions dont je suis investi.

Je disais donc : surveiller le Préfet..

Mme Prudhomme. — A six heures et demie du matin, mais il dort encore le malheureux !

M. Prudhomme. — Justement, il ne devrait pas dormir ; nous avons le droit d'exiger que notre Préfet se lève de bonne heure, et je vais éternuer fortement sous les fenêtres de sa chambre, pour le réveiller. Si cela ne suffit pas, je jeterai de petits cailloux dans ses vitres.

Mme Prudhomme. — Une gaminerie !

M. Prudhomme. — Non pas, mais le souci bien entendu des intérêts du département. Du reste, je dois être édifié sur les habitudes de ce fonctionnaire et dans mon rapport au conseil général...

Oui, elle a eu le cynisme d'avouer, qu'en effet, ils manquaient à l'appel et qu'on ne les retrouverait pas. Mais, après cet aveu qui confirme hautement ce que soutenaient messieurs les honnêtes gens, elle a prétendu elle, donner une explication plausible, claire et nette de ce déficit.

Allons donc, pas besoin d'explication! Les quarante-huit millions n'y sont pas. Nous n'avons pas besoin d'en savoir davantage : *habemus confitentem reum*.

Et même, que dit-elle, cette République Française?

Elle explique que l'emprunt Morgan était de 250 millions au pair. C'est-à-dire, que si on avait versé 500 francs par titre, cela aurait produit au trésor 250 millions. Mais que, de même que cela s'est pratiqué pour tous les emprunts, depuis que les gouvernements empruntent, il a fallu établir une prime d'émission et qu'on a dû solliciter les souscriptions, en stipulant que chaque titre de 500 francs serait acquis par un versement effectif de 425 francs.

Or, il se trouve que cette différence de 425 francs à 500 francs, multipliée par le nombre des titres souscrits, représenterait juste les quarante-huit millions absents.

Eh bien, qu'est-ce que cela prouve? Simple coïncidence. Jonglerie de financiers, prestidigiton spéculative. Et M. de Cassagnac l'aurait savamment démontré à la tribune. Mais il avait la migraine ce jour-là, et il n'a pu se rendre à la chambre! Sans cela, sans cette migraine fatale, vous auriez vu comme il aurait démolé la ridicule argumentation du journal de M. Gambetta.

Comment? — Nous l'ignorons, parce que lui seul a la clef et les documents nécessaires pour causer sciemment de ces choses délicates, mais, bien sûr, il eût écrasé le Gambetta et sa bande. Seulement il avait la migraine.

Et voilà pourquoi, républicains mes amis, vous n'avez pas été confondus l'autre jour, et cloués au pilori de l'indignation de M. de Cassagnac.

Les bonapartistes n'ont pas pu vous apprendre en quoi consistait l'honnêteté d'un gouvernement qui ne dilapide rien, qui ne tripote pas, qui n'a connaissance ni des bons Jecker, ni des virements et à qui il ne manque pas un bouton de guêtre. M. de Morny, — de son vivant — eût pu, lui aussi, aider à cette petite conférence sur l'honorabilité, la pudeur et la manière de s'en servir et au besoin de s'en dispenser. Mais, M. de Cassagnac se flattait de le remplacer à merveille. Seulement il avait la migraine.

LA MAGISTRATURE

L'excellente Pénélope que l'on a eu tort de faire vivre dans les temps antiques, était décidément un prodige d'activité et de « débrouillage » auprès de nos réformateurs modernes.

S'il est une question qui, depuis cinq années ait été étudiée, épeluchée, mûrie et pourrie, c'est disait Gambetta, c'est assurément la réforme de la magistrature.

« Il faut réformer la magistrature, réformons la magistrature, nous réformons la magistrature... » je vous défie de trouver un programme électoral quelconque qui ne porte pas dans ses flancs cet engagement solennel.

Il était permis d'espérer par conséquent que tant de candidats, tant de députés, tant de sénateurs empressés à réformer la magistrature, avaient au moins une idée, un plan, une combinaison pour mettre au monde un projet viable.

Eh bien non, il n'y avait rien; rien dans l'esprit, rien dans les poches. Tous ces grands

mots, ces grandes phrases, ces promesses pompeuses étaient vides, tellement vides qu'après cinq ou six mois de travaux préparatoires dans les commissions, on accoucha d'un projet hybride dont toute l'économie se résume dans ces deux articles :

— L'immovibilité est supprimée.
— Le recrutement de la magistrature sera réglé par une loi ultérieure.

Une loi ultérieure! Voilà donc le résultat de tant de réflexions de discussions et d'études!

— Nous ne savons pas aujourd'hui ce que nous allons faire, nous le saurons probablement mieux demain, ou la semaine prochaine.

Avouez que la montagne de la fable était autrement féconde que nos législateurs. Au moins accouchait-elle d'une souris, tandis que ces messieurs n'en ont encore qu'à la fausse couche.

Et plus nous examinons ce renvoi à une « loi ultérieure », plus nous admirons l'esprit de confusion et d'inconséquence de cet étonnant projet.

S'il était quelque chose qui intéressât l'ordre public, l'ordre républicain et la bonne administration de la justice dans cette question de la magistrature, c'était sans contredit le recrutement des magistrats.

Il s'agissait moins de savoir quelle serait la quantité des juges que leur qualité.

Que l'on supprimât un certain nombre de tribunaux d'arrondissement, cela pouvait avoir son utilité et son importance, mais à coup sûr une importance secondaire.

Comment serons nous jugés?

Par qui le seront-nous?

Quelles garanties de savoir, d'intégrité et d'indépendance trouverons-nous chez les magistrats de la République?

Tel était le point essentiel sur lequel devait porter la réforme. M. Humbert et ses conseillers ou ses amis n'ont pas semblé s'en douter, puisqu'ils décident tranquillement et d'un cœur léger :

« L'immovibilité est supprimée, une loi ultérieure etc. »

Mais ce n'était pas ultérieurement qu'il la fallait cette loi, nos bons messieurs, c'était immédiatement, c'était tout de suite!

Vous ne pouvez pas supprimer l'immovibilité d'un trait de plume, sans dire aussitôt par quoi elle sera remplacée.

Nous n'y tenons pas tant que ça, à l'immovibilité, au contraire; cependant quand on renverse un mur ou une barrière, le vulgaire bon sens indique qu'il faut lui substituer autre chose, sous peine de se trouver en plein air, exposé à toutes les intempéries et à tous les vents.

Il est inouï que l'on ne comprenne pas des choses aussi simples, et que nous en soyons réduit au piteux spectacle de cette stérilité et de cette impuissance.

La discussion est ouverte devant la Chambre.

En sortira-t-il un peu plus de clarté et de décision?

Parmi ces cinq cents députés qui ont collé tant de professions de foi sur les murailles, ne s'en trouvera-t-il pas un qui ait une idée nette, une conception pratique à nous apporter?

Attendons et espérons, car en vérité si cette réforme capitale de la magistrature devait comme tant d'autres, dégénérer en queue de poisson, par suite de l'incapacité ou de l'ignorance de nos réformateurs, c'en serait fait, pour toujours, du prestige de la Chambre déjà fort entamé, et nos députés d'arrondissement n'auraient plus qu'à plier bagage et à utiliser, une dernière fois, leur permis de chemin de fer, pour rentrer dans leur famille.

M. Prudhomme. — Et à qui donc, s'il te plaît? Nous ne reculons devant aucun devoir, quelque pénible soit-il.

Mme Prudhomme. — C'est entendu. Maintenant, après la surveillance du préfet?

M. Prudhomme. — Sept heures : visite aux écoles, — comme membre de la commission scolaire.

Mme Prudhomme. — Encore une commission?

M. Prudhomme. — Naturellement, ce n'est que la troisième et je suis membre de trente-huit!

Mme Prudhomme. — Trente-huit commissions! Mais c'est à s'y perdre!

M. Prudhomme. — Sans compter les sous-commissions. Ah c'est absorbant, mais que ne ferait-on pas pour sa patrie! Nous disions donc :

Sept heures : visite aux écoles.

Huit heures : inspection des aliénés : commission des hospices.

Neuf heures : inspection du mobilier scolaire des lycées de filles.

Mme Prudhomme. — Ah les lycées de filles!

M. Prudhomme. — Cela vous déplaît, madame Prudhomme?

Mme Prudhomme. — Nullement; continue, Joseph.

M. Prudhomme. — Dix heures : réunion préparatoire des sous-délégués cantonaux,

LES

Foudres de M. Freppel

Il ne décolère pas et il ne quitte plus la tribune : voilà en onze petits mots, le bulletin détaillé et exact de l'état d'esprit et de la façon de vivre de monseigneur l'évêque d'Angers.

Séparation de l'Eglise et de l'Etat, lois d'enseignements, divorce, il y a du Freppel dans tous les chapitres de notre histoire parlementaire, et du haut des cieux monseigneur Dupanloup doit être fier de son successeur. L'élève a dépassé le maître.

Seulement l'élève est parfois un peu léger dans ses stratégies oratoires, et il n'a pas acquis encore la sûreté de coup d'œil de son illustre modèle qui savait choisir son terrain et frapper au bon endroit.

M. Freppel frappe à tour de bras, mais aussi les yeux fermés, tant pis pour qui reçoit les éclaboussures. Ceux qui veulent être épargnés n'ont qu'à se garer. Quant à l'évêque, il va toujours bon train. Si ce sont les siens qui « écopent » peu lui chaut : « Volons à la tribune, interpellons et discutons, Dieu reconnaîtra les siens. »

Quand les foudres se dirigent sur M. Jules Roche, tout est pour le mieux. Le clerc blanc est en bon point pour river ses clous au clerc rouge, et les intempérances de l'un sont tellement sollicitées par les étonnantes prétentions de l'autre qu'on n'ose blâmer le bouillant prélat de frapper, fort et dur, sur le singulier socialiste qui prétend confisquer vraiment trop de choses, à ces excellents congréganistes. Les mœurs, soit, mais les dévaliser, non. On peut les soumettre au joug de la loi commune sans employer les procédés de Cartouche, et M. Jules Roche préconise des systèmes légaux de « retour à l'Etat » qui font peut-être tréssaillir d'aise les bons compagnons anarchistes-partageux mais qui ne nous enthousiasment que très faiblement.

Dans ces conditions, M. Freppel se développe superbement et magnifiquement et triomphe autant de la sottise de son adversaire que de la bonté de sa cause. Mais il n'a pas souvent des aubaines de ce genre et il se rabat sur de plus médiocres gibier. Alors notre admiration baisse d'un cran et nous nous permettons de le trouver lui-même médiocre orateur, médiocre polémiste, et surtout médiocre politicien.

Est-ce Mgr Dupanloup qui se serait emballé comme Mgr Freppel sur la question des examens élémentaires qu'on exige des professeurs libres? Je ne pense pas, et voilà une belle occasion de se recueillir silencieusement qu'a perdue l'évêque d'Angers.

Il a donné à ses adversaires un excellent prétexte, pour revenir sur la question du brevet de capacité et de la lettre d'obédience, et franchement, le parti clercal ne brille pas quand il s'agit de discuter ce point de détail.

Que la lettre d'obédience soit une arme admirable entre les mains de l'évêque qui, de cette façon, tient en main son personnel enseignant et l'oblige à l'obéissance passive, attendu que l'instituteur dépourvu de tout diplôme serait immédiatement déchu de tout droit d'enseigner dès que son supérieur ecclésiastique lui retirerait la permission qu'il lui a concédée, fort bien. Cette raison est touchante, concluante, excellente. — Seulement on ne peut pas la produire à la tribune, attendu qu'elle n'est pas du ressort de la question d'enseignement primaire et que la Chambre des députés n'a pas à aider aux moyens de coercition disciplinaire de monseigneur l'évêque.

pour l'élection d'un vice-président et d'un secrétaire.

Onze heures. — Jury correctionnel...

Mme Prudhomme. — Ainsi tu fais partie également...

M. Prudhomme. — Bien entendu, du jury correctionnel, nouvelle institution judiciaire, qui n'occupera pas moins de trois ou quatre cent mille français par jour... Une simple séance de trois heures.

Mme Prudhomme. — De trois heures! Mais où déjeuneras-tu, Joseph?

M. Prudhomme. — A l'audience! le cours de la Justice ne doit pas être interrompu par de viles préoccupations matérielles.

Mme Prudhomme. — Mais dans la journée, au moins, tu seras libre!

M. Prudhomme. — Tu veux dire esclave de mes sacerdoxes : écoute encore.

Deux heures : Examen de gymnastique pour les institutrices.

Mme Prudhomme. — Vraiment! et quels exercices examines-tu, Joseph?

M. Prudhomme. — Le trapèze.

Trois heures : Visite à l'institut agricole.

Mme Prudhomme. — Tu es seul pour cela?

M. Prudhomme. — Nous sommes douze, comme dans un jury criminel : moi je juge les plants d'asperges.

Quatre heures : Compte-rendu de la So-

Alors il faut la remplacer par d'autres, et les autres sont généralement assez mauvais.

On prétend que le brevet ne se distribue pas avec impartialité, qu'on le refuse systématiquement aux congréganistes, et autres bourdes dont il est vraiment trop facile de faire justice...

Car les adversaires n'ont qu'à citer le singulier emploi que les évêques font des lettres d'obédience qui déguient en instituteurs et institutrices les bons pères cuisiniers et de bonnes sœurs ravaudeuses, et M. Freppel « remporte son camail » pour ne pas dire sa veste.

Et du haut des cieux Mgr Dupanloup lui murmure à l'oreille :

Petit maladroît! pourquoi vous lancez dans des discussions pareilles? Faites donc comme moi, gardez vos atouts pour les grandes circonstances et les bons moments. C'est beau la fougue, et j'étais aussi fougueux que vous, mais c'est encore plus beau l'habileté — et, je vous le dis, vous êtes un maladroît.

Allons, allons, vous n'aurez pas mieux que moi la barrette!

FEUILLES VOLANTES

Pendant que la Chambre patage au milieu de ses projets de loi et de ses discussions budgétaires, le Sénat s'occupe de réformer nos Codes judiciaires, et Dieu sait s'ils en ont besoin.

C'est l'instruction criminelle qui est, en ce moment, sur le tapis.

Il s'agit de prendre des mesures en faveur des prévenus contre l'astuce des juges d'instruction, en autorisant les avocats à assister aux interrogatoires et à protéger leurs clients contre des questions compromettantes ou tortueuses.

C'est là un bon sentiment, car on ne saurait trop prendre de précautions au profit de l'innocence persécutée, et il est certain que les instructions secrètes peuvent donner lieu à bien des abus résultant soit de l'intimidation du prévenu, soit des mauvaises dispositions du juge. Mais tout en admettant ces garanties, il importe de ne pas désarmer complètement la justice et de soumettre l'intervention des avocats à certaines réserves, de façon à ne point entraver la liberté d'action du magistrat et partant la découverte de la vérité...

Qui empêcherait par exemple de limiter cette intervention, en ne lui permettant pas de s'égarer hors d'un cercle nettement défini?

Nous vivons dans un temps où les criminels ne se découvrent pas par douzaines. Ceux qui se laissent pincer, se montrent parfois aussi rusés et malins que leurs juges, et sans aller trop loin, nous pourrions citer des cas où l'infériorité des juges d'instruction est manifeste.

Dans ces conditions, il est donc prudent de ne pas pousser la philanthropie pour les criminels jusqu'au point où elle pourrait devenir dangereuse pour les honnêtes gens.

Maintenant, puisque nos pères conscrits en sont au Code d'instruction criminelle, pourquoi ne songent-ils pas plutôt et avant tout, à réformer l'abus beaucoup plus grave et beaucoup plus inique de la prison préventive?

Il est admis, en jurisprudence, que cette prison préventive ne compte pas.

Un malheureux est quelquefois condamné à huit ou quinze jours de prison, pour un délit de peu d'importance, mais il a subi trois

ciété d'ornithologie sur le plumage des oiseaux.

Cinq heures : Conférence sur le greffage des échalas, — comme membre de la société d'horticulture régionale.

Six heures...

Mme Prudhomme. — Six heures dîner j'espère...

M. Prudhomme. — Ah bien oui! Et mon rapport sur la sept cent trente huitième société de secours mutuels, dont je suis le vice-président? Et la répétition musicale des *Bardes de la Gaule*, et notre grande réunion cantonale à 9 heures, et l'examen du budget municipal à dix, et la répartition des centimes communaux à onze, et la lecture du cahier des charges de l'abat-toir, de minuit à une heure du matin...

Mme Prudhomme. — Une heure du matin, Joseph, sans boire ni manger, mais c'est une barbarie, un suicide!

M. Prudhomme. — Qu'importe si je me couvre de gloire!

Mme Prudhomme. — Pourvu que tu ne te couvres pas, plutôt de ridicule!

L. LECLAIR.

ou quatre semaines de prévention; si bien que sa peine est doublée ou triplée par le fait des lenteurs de l'instruction.

Et ceux que l'on renvoie innocents, après trois mois d'internement!

C'est là, encore une fois, qu'est l'abus, l'abus criant des instructions criminelles; et du moment que l'on était en train de réformer, on aurait dû commencer par le bon bout.

Au cours de la discussion sur les certificats d'aptitude pédagogique, le tonitruant Freppel s'est élevé avec sa véhémence accoutumée contre les congrès de lycéens.

Nous serions absolument de l'avis de M. Freppel, touchant les tentatives révolutionnaires de nos jeunes potaches, mais les congrès annoncés ayant eu lieu si secrètement que nul n'en a entendu un traitre mot, les indignations de M. Freppel manquent de base et tombent dans l'eau bénite.

Il est possible que quelques humanistes ou rhétoriciens trop pressés de briser leur coquille, essaient de provoquer des manifestations, comme il s'en est vu de tout temps et dans tous les collèges, religieux ou non, quand les haricots étaient trop durs et l'abondance trop claire, — mais jusqu'à ce jour les papas y ont mis bon ordre, et en matière de sottises et folies de jeunesse, nous ne pensons pas que les éphèbes des établissements de Jésuites soient en retard sur nos lycéens, — au contraire. — Que M. Freppel se renseigne! Il apprendra que si les élèves des lycées ont parfois le cerveau échauffé par des tendances précoces à l'émancipation politique ou sociale, les élèves des Bons Pères pratiquent un autre genre d'émancipation non moins précoce qui promet de beaux jours à la race des gommeux, des crevés, des poisseux et autres diminutifs de l'espèce humaine.

L'incendie des chantiers de la Buire, imposant un chômage forcé à plusieurs centaines d'ouvriers, a inspiré à M. le député Lagrange l'idée d'un projet de loi, aux termes duquel tout contrat d'assurance devrait contenir une clause obligatoire qui garantirait une indemnité aux ouvriers sans travail, pendant un mois de chômage.

L'idée est généreuse et nous comprenons qu'elle ait séduit un représentant des classes populaires. Le seul inconvénient que nous voyions, c'est l'intervention, nous pourrions dire l'intrusion de l'Etat dans un contrat purement privé entre assureur et assuré. Il est fort difficile en effet, pour ne pas dire impossible, qu'en dehors des mesures d'ordre et de sécurité publiques, l'Etat vienne s'immiscer dans des conventions commerciales.

L'obligation d'une indemnité, en cas de chômage, aurait pour corollaire indispensable l'augmentation de la prime d'assurance.

Cette augmentation peut-elle être imposée aux chefs d'industrie et d'usine?

Assurément non: pour arriver au but fort louable que se propose M. Lagrange, il n'y a qu'un moyen, c'est que les ouvriers stipulent dans leurs conditions d'embauchage, cette indemnité pour chômage forcé.

Les patrons seront les premiers à exiger en retour, une garantie de leurs assureurs et nous échapperons au dada de l'intervention perpétuelle de l'Etat, en tout et par tout.

Il serait grand temps de comprendre que la meilleure formule de décentralisation et de liberté est celle-ci:

Faire ses affaires soi-même.

ZÈDE.

LES VOLS A LA POSTE

C'est une série. La corporation des caissiers avait jusqu'à ce jour gardé son renom de « légèreté manuelle » et passait, en première ligne, dans le cortège des professions vivant en mauvaise intelligence avec la police correctionnelle.

Depuis quelque temps déjà, les caissiers, bien distancés d'ailleurs par leurs patrons, banquiers, agents de change et autres) ont une tendance à fléchir « ainsi qu'on dit à la Bourse. Ils ne font plus guère parler d'eux, ce qui constitue la spécialité des gens heureux et des honnêtes filles; mais en revanche, l'administration aux destinées de laquelle préside M. Cochery, se fait remarquer par ses incessants efforts pour attirer l'attention du Procureur de la République. C'est une série, disions nous, et une série à laquelle, on peut l'affirmer sans être taxé d'hostilité ou d'injustice.

Chaque jour, c'est une nouvelle aventure et là aussi, il y a des bancos tout à fait ronds. Celui de l'armoire des lettres chargées pouvait d'ailleurs jusqu'à présent être considéré comme l'idéal du genre.

M. Cochery qui améliore avec tant d'ardeur ses services postaux et télégraphiques, ferait peut-être bien de tourner un regard

ministériel du côté de certains de ses employés. Il est bien de remplacer les lignes aériennes par des lignes souterraines, même quand ces dernières ne fonctionnent pas précisément d'une façon superbe, mais il serait mieux encore de remplacer les employés douteux par des serviteurs moins « volages ».

On prétend, — est-ce à tort ou à raison, — que nos députés se mêlent beaucoup trop du recrutement des postes et des télégraphes. Y a-t-il dans leur circonscription un bon jeune homme à caser, crac, M. Cochery lui fait une petite place dans son administration. Il est recommandé par M. le député, il doit réaliser le modèle des employés. C'est évident.

Et le scrutin d'arrondissement se développe encore là dans toute sa beauté. M. le député recommande à tort et à travers, M. Cochery déploie son obligeance pour monsieur son collègue, encore plus à tort et à travers, les vieux employés gémissent de se voir passer sur le corps par les jeunes protégés de la représentation nationale, — et tout cela aboutit à ce que vous savez et que vous voyez: beaucoup trop de « légèreté » dans les mœurs de ces messieurs de la poste. C'est fâcheux — et coûteux.

D'autre part, comment organiser des surveillances bien pratiques au milieu de l'encombrement et du désordre de nos grands bureaux de poste, tous remarquables par leur exigüité et leur insuffisance? Il en est, sur ce chapitre à Paris comme à Lyon, où l'on peut voir le gâchis et l'affolement se donner libre carrière quand arrive l'heure des départs.

Ce spectacle est surtout intéressant ici aux Terreaux, dans le petit magasin qu'on a décoré du nom de bureau de poste. Paquets par-ci, sacs par là, cris, interpellations brouhaha, tumulte et désordre tout le temps, voilà ce que l'on peut considérer avec curiosité, dix fois par jour, dans ce bureau grand comme un mouchoir de poche et où se manipulent le départ et la réception des correspondances des trois quarts de la ville.

Il y a là certainement une première réforme à accomplir: dans les locaux et dans le personnel. Pour les locaux il faut de l'argent et le ministre, on le sait, n'en a pas autant qu'il en désirerait, quoique les vingt cinq millions qu'il dépense à ses lignes souterraines — qui pourront peut-être marcher, — eussent été bien mieux employés à des améliorations dans le service matériel de ce qui marche et fonctionne déjà. Mais pour le personnel, il n'y a qu'à montrer plus de sévérité dans le choix des employés, — et surtout moins d'enthousiasme à caser les protégés de messieurs les parlementaires.

Après cela vous nous direz que les bons placements font les bons amis, et que pour rester debout et immuable au milieu des ministères écroulés il ne faut pas avoir trop d'ennemis à la Chambre et au Sénat.

C'est une raison, mais est-ce une bonne raison?

RÉFORMES MILITAIRES

Ce n'est pas sans quelque découragement que nous écrivons ce titre d'article: *Réformes militaires*.

Il semblerait, en effet, que depuis dix ans et plus, qu'après les terribles expériences de 1870, les réformes militaires fussent être un fait accompli. On avait le droit d'espérer qu'au lendemain de nos désastres, on allait améliorer et transformer de telle sorte nos institutions militaires, que nous puissions posséder, aujourd'hui, une armée solide, aguerrie, vigoureuse, douée de tous les perfectionnements que comportent et le service moderne et la stratégie nouvelle.

Eh! bien, non, rien de cela n'existe d'une façon définitive; nous en sommes toujours à la période de réorganisation et de tâtonnements.

Les ministres ont succédé aux ministres, les chefs d'état-major aux chefs d'état-major, les projets aux projets, les circulaires aux circulaires... Et voici qu'en l'an de grâce 1882, il faut, pour ainsi dire, reprendre dans l'œuf notre réorganisation militaire et étudier à nouveau la plupart de ces problèmes que l'on croyait résolus.

Système de recrutement; durée du service militaire; mobilisation; armée coloniale; artillerie de forteresse... Telles sont les grandes réformes proposées, réformes que nous étudierons par le détail en temps voulu.

Le seul vœu que nous puissions émettre aujourd'hui, c'est que l'on s'arrête enfin à un projet définitif;

C'est que nous n'assistions pas, tous les six mois, à ces remaniements sempiternels, à ces modifications incessantes greffées les unes sur les autres et qui, loin d'organiser, n'arrivent qu'à désorganiser.

C'est que le plan d'ensemble de nos réformes militaires soit assez étudié, assez mûri, assez complet pour ne pas se voir disloqué par chaque ministre nouveau désireux d'essayer ses petites conceptions.

Ces essais coûtent trop cher, ces expériences sont trop dangereuses, et nous commençons sérieusement à en être las.

Le pays n'a marchandé ni ses sacrifices, ni ses millions à cette œuvre de réorganisation militaire qui lui est chère entre toutes, comme garantie de son indépendance et de sa dignité.... Mais plus grands furent ses sacrifices, plus grande doit être sa sévérité pour les brouillons et les incapables dont la liste est déjà si longue.

L'expédition de Tunisie, organisée au milieu de la confusion et du gâchis, les incuries de l'intendance, les souffrances de nos soldats, ont déjà trop clairement démontré la nécessité d'apporter un peu d'ordre, de méthode et de clarté dans ce cahos.

Les projets à l'étude y réussiront-ils? Nous le souhaitons de tout cœur, et nous voudrions spécialement, si l'on veut se faire prendre au sérieux, que l'on commençât par renoncer aux préoccupations d'ordre secondaire telles que: changements de casques, modification d'uniformes, d'épaulettes où de passe-pois.

Il s'agit bien de musique, de casques ou de passe-pois. Le mal est plus profond que cela et il serait absurde de s'attarder à ces ridicules fadaïses... La force d'une armée ne réside pas dans la couleur de ses passe-pois, ni dans la forme de ses casques. Avant de vous occuper des couvre-chefs, occupez-vous des chefs et n'oubliez pas que la France est lasse des majors de table d'hôte, des intendants funéraires et des généraux Boum.

Petits souvenirs

Nous continuons à rappeler que M. Savary, président d'une Banque en faillite est encore et toujours député de la Manche;

Qu'il palpe, en cette qualité, sept cent cinquante francs par mois, sur les deniers des contribuables, alors que ses créanciers ne palpent rien du tout;

Nous continuons à rappeler que M. Numa Baragnon président d'une Banque en déconfiture, et traité publiquement de *fripon* par ses actionnaires, est encore et plus que jamais sénateur inamovible;

Qu'il touche également sept cent cinquante francs par mois, du Trésor public, pendant que les actionnaires sus-nommés retournent vainement la doublure de leurs goussets.

Nous continuons à rappeler que MM. Bon-toux Feder et autres, judiciairement convaincus d'infraction frauduleuse aux lois des sociétés, de distributions de dividendes fictifs et de fourberies effrontées dignes de la police correctionnelle et de la cour d'assises, ont tout loisir de se promener librement leurs bonnes mains dans leurs bonnes poches, d'habiter des appartements luxueux et de mener une existence confortable, pendant que leurs malheureuses dupes, réduites à la misère, n'ont pas même la satisfaction de voir leurs spoliateurs en la seule compagnie qu'ils méritent et qui est celle des gendarmes.

THEATRES

Grand-Théâtre. — Le public qui, chacun le sait — surtout M. le Maire — est pénétré de mauvaises habitudes théâtrales, a conservé celle de se porter en foule au théâtre, dès qu'un spectacle tant soit peu intéressant est affiché. C'est ainsi que les *Cloches de Corneville*, ce grand succès d'antan, attireraient, mercredi dernier, une salle comble.

Par exemple, nous ne garantirions pas que tous les spectateurs soient sortis émerveillés de leur soirée. Sauf la claque, nombreuse, bien nourrie et toujours disciplinée, qui faisait semblant de rire, — autour de nous et un peu partout, on ne paraissait pas absolument enthousiasmé et la note générale peut se traduire par une forte dose d'ennui, contre laquelle luttait en vain le couple parisien, Simon-Girard, créateur, s. v. p. de cette épopée qui a enrichi plus d'un directeur.

Est-ce une illusion fâcheuse? Mme Simon-Girard (Serpolette), et M. Simon-Max (Grenicheux) semblaient légèrement mal à l'aise au milieu de ce grand cadre où M. Maris (le marquis) et son chevrottement, M. Dubouchet (Gaspard), Mlle Riveri (Germaine) éternellement gelée et maussade, donnaient la réplique à nos antiques choristes, tous accompagnés par un orchestre qui jouait la musique de M. Planquette, comme s'il s'était agi de la Symphonie pastorale. Ce que c'est que d'être consciencieux en tout! M. Luigini traitait en grande dame la muse du compositeur des *Cloches*.

Nous savons bien, qu'en matière théâtrale surtout, il ne faut pas comparer sans cesse.

Le présent a souvent tort maintenant devant le passé. Mais, nous en appelons au souvenir de nos concitoyens qui assisteront à une, deux, trois, dix représentations des *Cloches de Corneville* avec Mmes Sichel, Dorsay, MM. Nigri, Marchetti, entourés des piquants minois des choristes et des figurantes des Célestins, coquettement et richement costumées, avec une mise en scène somptueuse et de bon goût, et nous leur demandons simplement de faire la différence.....

Que M. Campocasso n'ait pu mieux faire avec les éléments dont il dispose, nous en convenons volontiers, constatons seulement que nous avons eu mieux avant lui.

Maintenant que va-t-il advenir de nos théâtres? On dit que M. Campocasso a l'intention de conserver soit le Grand-Théâtre, soit les Célestins, pendant le mois de juin, peut-être le mois de juillet: à quelles conditions? Nous l'ignorons. Dans tous les cas, ce ne peut être gratis. Puisque nos édiles ont décidé de louer nos salles de spectacles, il ne serait point mauvais que la direction qui nous a fourrés dans le gâchis où nous allons patager, commençât par être notre premier locataire, à moins que l'administration, toujours aimable pour M. Campocasso ne lui octroyât gracieusement les scènes municipales pour l'indemniser des pertes qu'il aurait pu subir...

Des gens bien informés assurent que le nouveau cahier des charges est prêt et que l'adjudication de nos théâtres aura lieu sous peu. Gageons que notre édilité n'aura pas oublié, — sous le prétexte de surveiller l'emploi de nos deniers qu'elle ne fournira pas — de réserver les loges, fauteuils, entrées, etc., dont elle profitait avant la suppression de la subvention.

Quoiqu'il en soit, la désorganisation a commencé. Sans compter les premiers sujets que nous ne retrouvons plus, l'orchestre, les chœurs et le ballet sont déjà désagréés, et ont, en partie, contracté des engagements dans des villes plus hospitalières.

Du reste, M. le Maire et ses amis et féaux du conseil ne tarderont guère à se repentir de la résolution que leur mauvaise humeur leur a suggérée. Outre la question artistique dont ils se soucient comme d'une guigne, ils peuvent être assurés que la réorganisation forcée de nos scènes municipales d'ici à une époque plus ou moins éloignée, leur coûtera et nous coûtera plus de désagréments et d'argent que la subvention qu'ils se figurent avoir enterrée dans un moment de bile et à la suite d'un rapport que le défaut d'espace ne nous permet malheureusement pas de discuter, comme il le mérite.

Célestins. — L'histoire des pères Rantzu est bien simple. Brouillés à mort depuis trente ans, à la suite d'un partage inégal de la succession paternelle, ces deux excellents alsaciens risqueraient fort de ne se réconcilier jamais si Georges, le fils unique de Jacques, et Louise, la seule héritière de Jean, n'étaient arrivés, malgré leurs efforts pour partager la haine de leurs parents — à s'aimer au point qu'il ne peuvent vivre l'un sans l'autre. Le mariage des deux enfants ramène l'union dans la famille. Ajoutez que le bonhomme Florence, maître d'école du village, y emploie ses bons offices, ses sermons et ses conseils et vous aurez, en quelques lignes, l'intrigue légère, la base fragile sur laquelle MM. Erkmann-Chatrian ont réussi à bâtir quatre actes d'une comédie-drame dont le succès a été retentissant au Théâtre-Français.

Et ce qu'il y a de plus singulier, c'est que l'amour de Georges et Louise, qui seul semblerait destiné à donner quelque vie à la pièce, est à peine indiqué!

Les deux jeunes gens se rencontrent tout juste au dernier acte, pour amener le dénouement; c'est dire que, sans une action qui puisse émouvoir, intéresser ou séduire le spectateur, car la querelle des frères Rantzu finit par fatiguer l'attention, le drame languit un peu beaucoup et se sauve uniquement par une série de tableaux, et une infinité de détails, la plupart délicats et charmants, qui font tout oublier le vide et l'absence de l'intrigue.

Les *Rantzu*, comme l'*Ami Fritz* des mêmes auteurs, sont honnêtement pensés, honnêtement conçus et honnêtement écrits. A tout prendre, la manière théâtrale de MM. Erkmann-Chatrian ne nous déplaît point. C'est un genre, une note personnelle à part, à côté de la touche vigoureuse d'Augier et de Dumas, des spirituels et étincelants ouvrages de Pailleron et des ficelles abracadabrantes de Sardou.

Malheureusement il faut, pour ces œuvres, une telle supériorité d'interprétation que leur réussite n'est pas toujours certaine. A la Comédie-Française, c'est, dit-on, absolument parfait d'un bout à l'autre. Ici aux Célestins, il faut décompter.

Et cependant, nous avouons que la distribution des rôles nous faisait craindre une exécution d'ensemble plus médiocre. En faisant la part des défauts de chacun et du tempérament artistique de nos chefs d'emploi, l'interprétation des *Rantzu* a été honorable, avec quelque chose de plus pour M. Gerbert qui a fourni au personnage de Georges l'ardeur généreuse et le consciencieux talent qu'on applaudit en lui.

M. Bouyer s'est difficilement départi du ton déclamatoire et des éclats de voix auxquels l'obligent la plupart de ses rôles, mais il a prouvé dans la composition de Jean Rantzu une intelligence dont nous le louons volontiers.

M. Chambéry a fait de grands efforts pour ne pas jouer le maître d'école Florence, comme un personnage de vaudeville, et il y est arrivé dans quelques scènes.

Mlle Vallée s'est montrée suffisante dans le rôle de Louise, assez court du reste.

Les autres artistes se sont montrés à peu près convenables.

Nos compliments sincères à notre directeur démissionnaire et à M. Dalbert pour les soins excessifs de la mise en scène. Rien à reprendre de côté-là.

Aussi espérons-nous que les Lyonnais reconnaissants apporteront quelque empressement à assister aux représentations des *Rantzu*, dont les soirées sont comptées, ne fût-ce que pour dédommager M. Campocasso des pertes que leur indifférence et leur ingratitude lui a occasionnées, durant le cours de son éphémère exploitation. Ils changeront également ainsi ces « mauvaises habitudes théâtrales » qui causent à M. le Maire, à ses adjoints et à ses officiers d'état-civil une peine si vive que, de doleur, ils en ferment les théâtres.

G. LAURENT

CHRONIQUE FINANCIÈRE

Paris, 24 mai 1882.

Le maintien de M. Léon Say au ministère des finances est considéré par un certain nombre de spéculateurs comme une garantie pour la Bourse, sa brusque démission n'a cependant pas trop influencé les cours de nos rentes; on n'a reculé qu'à 115 60 sur le 5 0/0, à 83,70 sur le 3 0/0, à 83 90 sur l'amortissable. Sur la nouvelle du retrait de cette démission on est revenu à 117,05 sur le 5 0/0, 82,02 sur le 3 0/0, 84,20 sur l'amortissable.

La Banque de France a fléchi à 5,450; une prochaine diminution du taux d'escompte est attendue en Angleterre.

Les Chemins français ont perdu le terrain reconquis dans les bourses précédentes.

Nous ne saurions trop insister sur le bas prix de 4,025 auquel les acheteurs de l'Union des Gaz vont pouvoir la mettre en portefeuille. Si l'on consulte l'échelle des revenus des valeurs de premier ordre, on voit qu'à l'exception du canal de Suez et de la compagnie des Omnibus qui rapportent moins de 2 0/0, par suite d'excès de spéculation, les autres valeurs de placement, obligations de départements et de villes, obligations du Crédit foncier et de Chemins de fer français et étrangers, actions et obligations des Compagnies de gaz et des autres grandes Sociétés industrielles, toutes donnent au maximum 4 1/2 0/0, et qu'il y a par suite avantage à les arbitrer contre l'Union des Gaz. Son dernier dividende, fixé à 55 francs, eût pu être en réalité de 64, et le produit net de l'exercice en cours représente 65 francs par action: il ne faut pas l'oublier.

La réaction a été insignifiante sur les fonds d'États étrangers.

Lyon. Imp. LABAUME, c. Lafayette, 5, ALRICY, succ.

Pour tous les articles non signés: Le Gérant responsable A. ALRICY.

Plus de sucrage pour les Vins

L'expérience a démontré que le raisin sec seul devait être employé, et le raisin de Corinthe de préférence à tout autre. Mettre avec les marcs, pressés ou non, d'un pièce de vin 50 kilos raisin de Corinthe et 200 litres d'eau, on obtiendra du vin à 9 degrés aussi coloré que le premier.

On peut se procurer des raisins de Corinthe, récolte 1881, dans les entrepôts BRÉSARD-NÉEL, 2, Place de la Miséricorde, Lyon.

HERNIES

Complètement guéries par la Méthode

B. GLASER

MÉDAILLE D'ARGENT

Nos lecteurs atteints de cette triste infirmité seront heureux d'apprendre que M. B. GLASER, le célèbre herniaire alsacien, en France depuis l'annexion, voit chaque jour son heureuse découverte prendre une plus grande extension, ne lui permettant presque plus de s'absenter. Néanmoins sur des nombreuses demandes, M. GLASER s'est encore dévoué une fois à venir parmi nous et il sera visible à Annecy, grand Hôtel de Verdun, les 22, 23 et 24 mai 1882 inclus; à Chambéry, hôtel de l'Europe, les 25, 26 et 27 mai inclus; à Grenoble, grand hôtel de l'Europe, les 28, 29, 30 et 31 mai inclus; à Lyon, hôtel de l'Europe, 1, place Bellecour, les 1, 2, 3, 4 et 5 juin inclus; à Saint-Etienne, hôtel de France, les 6, 7 et 8 juin inclus; ensuite au Puy, hôtel des Ambassadeurs, les 9, 10 et 11 juin inclus; puis à Clermont-Ferrand, hôtel de la Poste, les 12, 13, 14 et 15 juin inclus.

Inutile d'insister sur l'efficacité de sa méthode; les nombreuses cures, faciles à vérifier, qu'il a opérées, sont là pour prouver ce que nous avançons.

M. B. GLASER traitera par correspondance, en s'adressant à sa propriété « Villa de la Providence » à Villemomble, Paris.

— Envoi franco, contre 1 franc de la brochure explicative.

Depuis le lundi 22 courant les Actions de la Compagnie Parisienne L'URBAINE sont admises à la COTE OFFICIELLE DE LA BOURSE DE PARIS.

A partir du 1^{er} Juin prochain, la Compagnie publiera chaque mois le Tableau des Recettes de l'Exploitation.

Éviter les contrefaçons

CHOCOLAT MENIER

Exiger le véritable nom

HERNIES

CREDIT PROVINCIAL

Société anonyme

CAPITAL 37,500,000 FRANCS

Messieurs les actionnaires du CRÉDIT PROVINCIAL sont convoqués en Assemblée générale ordinaire et extraordinaire pour le 17 Juin 1882, au Siège social, à Paris, 7, rue Drouot, à 2 heures de relevé.

ORDRE DU JOUR

1^{re} De l'Assemblée ordinaire
Approbation des Comptes de l'exercice 1881;
Nomination des Commissaires pour 1882.

2^{de} De l'Assemblée extraordinaire
Lecture des Rapports du Conseil d'Administration et des Actionnaires délégués nommés dans l'Assemblée officielle du 14 Février 1882;
Approbation des Comptes;
Nomination d'Administrateurs;
Modifications à apporter au Capital de la Société; — Adoption des mesures qui seront la conséquence des propositions votées;
Modifications statutaires.

Conformément à l'article 29 des Statuts, tous les Actionnaires, quel que soit le nombre de leurs titres, peuvent participer aux décisions de l'Assemblée générale extraordinaire. Dans ce cas, le propriétaire de moins de dix Actions a droit à une voix, et, à partir de ce chiffre, à autant de voix qu'il possède de fois dix actions, sans pouvoir dépasser cinquante. L'Actionnaire qui ne pourrait assister à l'Assemblée pourra se faire représenter par un autre Actionnaire, à la condition de lui en transmettre le pouvoir suivant une formule déposée dans tous les Sièges et Agences du CRÉDIT PROVINCIAL.

Les titres devront être déposés, au plus tard, cinq jours avant l'Assemblée, soit avant le 12 Juin. Les Actionnaires souscripteurs de 50 000 Actions dites de 1882 n'auront qu'à en faire la déclaration pour constituer le dépôt régulier qu'ils sont tenus de faire à l'occasion de l'Assemblée.

Voici l'indication des divers Sièges et Agences du CRÉDIT PROVINCIAL:

Besançon, 5, place Saint-Amour;
Bordeaux, 6, rue du Château-Trompette;
Bruxelles, 43, rue du Fossé-aux-Loups;
Grenoble, 2, place de Cordes;
Lyon, 33, rue de la Bourse;
— 3, rue Raymond (Croix-Rousse);
Marseille, 4, rue Saint-Ferréol;
Moulins, 62, place de l'Allier;
Nîmes, 4, place de la Maison-Carrée;
Saint-Etienne, 9, place de l'Hôtel-de-Ville;
Villefranche-sur-Saône, 119, Grande-Rue.

Par décision en date du 25 Mai 1882, le Conseil d'Administration, usant des droits qui lui confère l'article 26 des Statuts, a décidé l'appel:

1^{re} Des 250 francs restant à verser sur les Actions

1880, dites estampillées, portant les numéros 1 à 10 000;

2^{de} Des 250 francs restant à verser sur les Actions 1881, encore nominatives, portant les numéros de 10 001 à 25 000. Le versement de 125 francs exigible sur ces titres depuis le 11 mars dernier, devra être régularisé.

Les titres devront être déposés, sans retard, au Siège social, 7, rue Drouot, à Paris, ou dans les divers Sièges et Agences. Ce dépôt pourra servir en même temps pour l'Assemblée du 17 Juin.

MALADIES DES FEMMES

STÉRILITÉ Complètement guérie par le traitement de M^{me} CHRÉTIEN, d^{re} de la Faculté de médecine de Paris et de l'École supérieure de pharmacie. — 28 années de succès. — Analyse des urines par des procédés chimiques. Lyon, 9, rue Bourbon, au premier. Cabinet de midi à 4 heures.

EAUX MINÉRALES

Françaises et Étrangères

Pharmacie des Célestins, pl. des Célestins, Produits au gluten pour les diabétiques

ECONOMIE SÉRIEUSE

Gardez vos fourrures, plumes, lainages, tentures, etc. L'INSECTICIDE FOUROYANT préserve INFAILLIBLEMENT des mites, teignes, etc. E. GALZY, lab., Lyon. Le kil., 12 fr.; 100 gr. p. poste, 1 fr. 95.

LECONS

d'italien, d'Allemand, d'Espagnol et d'Anglais (traductions)

PRIX MODERES

S'adresser à l'Agence Fournier, 14, rue Confort, sous le n° 1216.

VINS D'ESPAGNE à la commission

JULLIENNE, G. et C^{ie}

Rondra San-Pedro, 156, à Barcelone.

AUX MÉDAILLES

LYON rue de l'Hôtel-de-Ville, 74 et 76 LYON

MAGASINS DE Chaussures

LES PLUS Vastes de France

PRIX FIXE

Assortiments immenses pour Hommes, Dames & Enfants

Succursale à St-Etienne, rue St-Louis, 12, près l'église.

Compie Générale d'Affichage

V. Fournier, rue Confort, 14

VÉRITABLE LIQUEUR D'HENDAYE (Médaille d'or) HYGIÉNIQUE, DIGESTIVE (Médaille d'or) Expédition franco, en France, depuis 8 litres. Dépôts partout, notamment à Paris, V. PACQUENOT, rue Châteaudun, 2; à Lyon, C. VIDAL, cours de la Liberté, 15. Fabrique P. BARBIER, à Hendaye (Bas-Pyrénées)

AVIS AUX MÈRES DE FAMILLE

Une expérience de quinze années et la faveur des principales autorités médicales, sont venues démontrer que pour combattre la présence des vers intestinaux, qui font tant de victimes parmi les chers petits êtres dont la vie et la santé nous coûtent tant de soins et de sollicitude, aucun vermifuge n'a encore offert des résultats aussi heureux que

LE SAUVEUR DES ENFANTS

Ce précieux remède se trouve chez son inventeur

Léon BERTRAND, 55, place de la République

DÉTAIL: Pharmacie Mazade et Daloz, rue d'Algérie, 14; pharm. Saint-Pothin, rue Bugeaud, 21; Pharm. Basset, rue Saint-Alexandre, 9 à Saint-Just;

A Grenoble, pharm. Chatrousse et Marcel; à Saint-Etienne, pharm. Seigle, rue de Foy, 4, et dans toutes les bonnes pharmacies.

PRIX: 2 fr. 50 cent.

PAVILLONS RUSTIQUES EN CIMENT

Pièces d'eau, Moulures en ciment, Travaux de Maçonnerie

FAVIER SIMON ROCAILLEUR

Médaille à l'Exposition de Lyon 1879, au Comice agricole 56, rue de Trion, au 2^{me} (Lyon-St-Just).

PETIT GUIDE DE L'ÉTRANGER

En vente à l'Agence générale de Publicité, 14, rue Confort, Lyon.

L'ÉTERNELLE

Compagnie d'Assurances

CONTRE L'INCENDIE, LA GRêle LA MORTALITÉ DU BÉTAIL

Demande des Directeurs particuliers dans chaque département.

POSITION FIXE ET LUGRATIVE

Adresser les demandes au siège social:

Rue des Noyers, 21 PARIS

APPAUVRISSEMENT SANG
Faiblesse de Constitution
PYROPHOSPHATE DE FER DE ROBIOUET
Approuvé par l'Académie de Médecine
Recommandé contre la Soréculé, Rachitisme, Glandes, Tumeurs, Irrégularités du Sang, Pâles couleurs, Pertes, etc.; il rend à l'organisme la Phosphore et le Fer indispensables à la bonne constitution des Os, des Nerfs et du Sang. — On l'emploie en DRAGÉES, SOLUTION, SIROP ou VIN, suivant le goût du malade.
Dragées ou Sirop: 3 fr.
Solution: 2 fr. 50. — Vin: 5 fr.
DETHAN, rue de Strasbourg, 14, PARIS
Et prime. Pharmacies Franco et Kiranfer.

1 FRANC par AN 150,000 ABONNÉS 52
Le Moniteur des Valeurs à Lots
(Paraît tous les Dimanches, avec une causerie financière du Baron Louis)
LE SEUL JOURNAL FINANCIER qui publie la Liste officielle des Tirages de toutes valeurs françaises et étrangères
LE PLUS COMPLET DE TOUTS LES JOURNAUX (SEIZE PAGES DE TEXTE)
Il donne Une Revue générale de toutes les Valeurs. — La Cote officielle de la Bourse Des Arbitrages avantageux. — Le Prix des Coupons. — Des Documents inédits.
Propriété du CRÉDIT DE FRANCE. — Capital: 75,000,000 de Fr.
On s'abonne dans toutes les succursales des Départements, UN FRANC PAR AN dans les Bureaux de Poste et à Paris, 17, Rue de Londres

Articles de Luxe et de Fantaisie

MON CASSET

Rue de la République 32 (EX-RUE DE LYON) Rue de la République 32 (EX-RUE DE LYON)

MAROQUINERIE — EVENTAILS

Bijouterie. — Tabletterie
Sacs gilets, etc., Accessoires garnis
Ébénisterie artistique
Porte-Bouquets — Passe-Partout
Chapelles. — Petits Bronzes
Albums, Souvenirs, Porte-Monnaie
Caves à Liqueurs
ORTE-CIGARES en CUIR de RUSSIE

LE CAFÉ DES GOURMETS
Toutes les volées doivent être accueillies par deux bandes portant le nom: TAREBUOEN
VOIES LES IMITATIONS DU TITRE OU DE L'ÉTIQUETTE

ENVOI GRATIS ET A TOUT LE MONDE
de l'indication, avec preuves irrécusables, d'une formule infallible pour guérir, en un et à peu de frais, les écoulements récents et les plus invétérés.
écrite à EYMIN, à Vienne (Isère). Il répond par retour du courrier.

AU LABOUREUR

Maison recommandée pour la bonne fabrication des CHAUSSURES POUR HOMMES, DAMES, FILLETES ET ENFANTS

BON MARCHÉ
ÉLÉGANCE ET SOLIDITÉ
Hommes 12 fr. Femmes 8 fr.
Dépôt de la Chaussure PINET
Maison CASSET, rue de la République, 32